

**Administration communale
de SCHAERBEEK
Service Urbanisme
Place Colignon, 1**

B – 1030 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : B/94/20/FD/MC (corr. M. Fr. Defraigne)
N/Réf : AVL/KD/SBK-2.152/s.365
Annexe : 1 dossier

Madame,
Monsieur,

**Objet : SCHAERBEEK. Rue Floris, 20. Modification du parement de la façade avant de l'immeuble.
(Régularisation).**

En réponse à votre lettre du 10 février 2005, en référence, reçue le 17 février, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 2 mars 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La CRMS regrette que la rénovation de la façade enduite avant ait donné lieu à son recouvrement total par un autre procédé. Les photographies prises avant chantier montrent une modeste façade caractéristique de l'architecture d'inspiration néo-classique, présente dans ce quartier qui fut urbanisé dans les années 1880. La Commission souligne également que la maison concernée se situe dans la zone de protection de l'Hôtel communal.

Les façades mitoyennes briquetées ne constituent pas la référence à suivre, les briquettes dénaturant complètement la modénature de la façade sur le plan esthétique. Ce procédé risque, en outre, de poser d'importants problèmes sur le plan constructif, telles des infiltrations d'eau dans les tables en creux, laissées apparentes.

La Commission ne peut dès lors régulariser ces travaux.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U., Cabinet du Secrétaire d'Etat en charge du patrimoine.